

République Française

DÉPARTEMENT DU
CALVADOS

Arrondissement de
Caen

Canton de Cabourg

**COMMUNE
D'HEROUILLETTE**

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation

16 mars 2026

Date d'affichage

16 mars 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures, en application des articles L 2121-7 à L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Hérouvillette

Présents : **Présents :** M. DEL PRETE Didier, Mme DUPUIS Virginie, LANGLINAY Emmanuel, JOUANNE Marie, MARECHAL Hubert, Mme VOITURIER Ingrid, M. FLAUX Mickaël, PHILIPPE Gladys, BOURDEAU Frédéric, BOGAERT Maud, M LEGAY Rémy, Mélissa NICOLLE, Florent PLASSAIS, Gwenaëlle BLOTTIERE, Luc LE GOUPIL.

Absents :

Mme DUPUIS Virginie est nommée secrétaire de séance.

DELIB 17/2026 DESIGNATION MEMBRES AUPRES DU SDEC

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,
VU, les statuts du SDEC ENERGIE, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

CONSIDERANT que les statuts du SDEC ÉNERGIE prévoient que « *Les organes délibérants de chaque membre du Syndicat concerné désignent deux délégués* ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **deux délégués titulaires** pour représenter la commune au sein du SDEC ÉNERGIE.

A 15 voix pour, le Conseil Municipal décide de désigner les personnes suivantes : Emmanuel LANGLINAY et Frédéric BOURDEAU

Pour copie conforme au registre, le 23 mars 2026
Le Maire Didier DEL PRETE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403282-20260320-DELIB172026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

